

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 12 octobre 2017 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 19 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- 1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2017.**
- 2 – MAISON DE LA CHASSE / BAIL A CONSTRUCTION ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.**
- 3 – CLASSE DE NEIGE 2018 / TARIFS.**
- 4 – DEMATERIALISATION DES ACTES / CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ISERE.**
- 5 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'UN POSTE AU SERVICE COMPTABLE.**
- 6 – DOMAINE DES CHENES / TRANSFERT VOIRIES ET ECLAIRAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**
- 7 – ACQUISITION TERRAIN POUR ALIGNEMENT RUE DE LA CHAPELLE / DELIBERATION RECTIFICATIVE.**
- 8 – SYNDICAT DES EAUX / DESIGNATION D'UN 5^{ème} DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT.**
- 9 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyeu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André PAVIET-SALOMON, Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2017

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, SBAFFE, IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME BRISSAUD, MM CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, LAMBERT, MM LAURE, ARIAS (arrivé à 19h10), MAZABRARD, MME BALLANDRAS, MM. ROCHER (arrivé à 19h35), PATICHOUD.

POUVOIRS :

MME. FERNANDEZ	A	M. PAVIET-SALOMON.
MME MARCHAND	A	M. SBAFFE.
M. GRIS	A	M CASTOR.
M. DURAND	A	MME. CHINCHOLE.
M. BELMELIANI	A	M. MICHALLET.
MME. ROUX	A	MME BRENIER.
MME. BAZ	A	M. POMMET.
M. ARIAS	A	M. IMBERDISSE (jusqu'à 19h10)
M. ROCHER	A	MME BALLANDRAS (jusqu'à 19h35)
MME NIZOT	A	M. MAZABRARD
MME PARDAL	A	M. PATICHOUD

SECRETARE DE SEANCE : MME BRISSAUD.

.....

- **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2017.**

Le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – MAISON DE LA CHASSE / BAIL A CONSTRUCTION ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget primitif 2017 de la commune avait prévu une somme de 80.000 € pour la réalisation d'un bâtiment à proximité du stade, destiné à être occupé par la société de chasse communale et par la mairie. En effet, la société de chasse ne dispose d'aucun site aménagé pour assurer ses activités dans des conditions de sécurité et d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur (organisation des battues, traitement et partage du gibier).

Le nouveau bureau de l'ACCA a informé la commune de son intention de financer la construction du bâtiment, sachant qu'elle a déjà négocié directement auprès d'entreprises locales l'achat des matériaux et ce, à un coût très avantageux.

Après un travail de réflexions communes sur cette possibilité, il a été décidé que la société de chasse assurera l'intégralité du coût de la construction du bâtiment, soit un montant de l'ordre de 100.000 €. Un accord a également été trouvé entre la commune et la société de chasse quant à l'utilisation de ce local, à savoir qu'il accueillera principalement les activités de la société de chasse, mais également des activités ou manifestations organisées par la commune ou par des associations locales avec l'accord préalable de la mairie. Pour cette utilisation, la commune versera une subvention de 50.000 € à la société de chasse.

De ce fait et après consultation du notaire de la commune, le montage de ce projet sera le suivant :

-Signature entre la commune et la société de chasse d'un bail à construction d'une durée de dix-huit années.

-Signature entre la commune et la société de chasse d'une convention de mise à disposition de ce bâtiment pendant une durée de dix-huit années.

-Versement d'une subvention de 50.000 € par la commune à la société de chasse au titre d'une occupation partielle du bâtiment pour des manifestations organisées par la mairie.

Monsieur le Maire précise en outre que la commune restera propriétaire du terrain d'assiette sur lequel sera édifié le bâtiment (parcelle AI n° 83). Un document d'arpentage devra être établi par un géomètre, faisant ressortir l'emprise du terrain d'assiette du projet.

Par ailleurs, pendant toute la durée du bail à construction la société de chasse sera propriétaire du bâtiment et devra l'entretenir en cette qualité. A la fin du bail, la commune redeviendra propriétaire du bâtiment sauf si un nouveau bail est conclu avec la société de chasse communale.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de prorogation tacite du bail à construction dans le cadre de ce dossier.

Madame GAROFALO et Monsieur CASTOR demandent si une autre association peut organiser une réunion ou une manifestation dans ce bâtiment. Monsieur le Maire leur répond que la demande doit se faire à la mairie qui délivrera l'autorisation ou non et en informera la société de chasse.

Monsieur MAZABRARD questionne en cas de liquidation judiciaire de l'association de Chasse. Monsieur le Maire répond que le bâtiment reviendra à la mairie. Une garantie a été prise à ce sujet par le notaire.

Madame LAMBERT demande qui assure et qui paye les travaux. Monsieur le Maire lui confirme que c'est la société de chasse qui paie les travaux puisqu'elle est propriétaire pendant 18 ans. Il y aura un transfert de permis.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **3 – CLASSE DE NEIGE 2018 / TARIFS.**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le conseil du départ en classe de neige au centre d'hébergement « Les Coulmes » à Rencurel dans le Vercors, de quatre classes de l'école Renoir soit 70 élèves, accompagnés de 3 enseignants et 3 accompagnateurs. Le coût total du séjour (hors frais de transport pris en charge par la commune) est de 24.181 € TTC.

Il est proposé au conseil de demander une participation de 105 € aux familles avec une possibilité de règlement en trois fois (avant le 10 novembre 2017, avant le 10 décembre 2017 et avant le 10 janvier 2018). Les trois enseignants et les trois accompagnateurs seront rémunérés à hauteur de 115 € nets chacun et une subvention sera demandée au conseil départemental de l'Isère pour cette classe de neige.

Monsieur MAZABRARD fait remarquer qu'il n'y a pas d'augmentation. Monsieur le Maire précise que les prestations n'ont pas augmenté non plus.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **4 – DEMATERIALISATION DES ACTES / CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ISERE.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a signé avec la préfecture de l'Isère le 8 décembre 2010 (suite à la délibération du 7 décembre 2007), une convention permettant la transmission par voie électronique de certains actes soumis au contrôle de légalité. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Un avenant à la convention précitée a été signé le 23 mars 2015 permettant à compter du 1^{er} avril 2015 la transmission par voie électronique des documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs) aux services préfectoraux.

Jusqu'à présent, le renouvellement annuel de la convention était fait par un formulaire à compléter par la commune et à renvoyer à la préfecture de l'Isère.

Afin de simplifier les démarches administratives, la préfecture propose la signature d'une nouvelle convention qui sera désormais reconduite tacitement d'année en année.

La nouvelle convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur REYANUD souligne que le fait de recevoir l'accusé de réception n'est pas un contrôle de la légalité de la délibération. Il y a un délai de 2 mois.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **5 – RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'UN POSTE AU SERVICE COMPTABLE.**

Madame BRENIER, Adjointe en charge des Ressources Humaines propose au conseil de créer un poste de catégorie C à temps complet qui sera affecté au service comptable de la mairie.

Cette création permettra de doubler l'effectif actuel de ce service (un seul agent à 70%) et de faire face à la charge de travail croissante, ainsi qu'aux éventuelles indisponibilités de l'agent y étant affecté à ce jour.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} janvier 2018.

La perception a attribué la note de 17.5/20 au service comptabilité pour la gestion communale, occupé par Mme PYNSON à qui le Conseil présente ses félicitations.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **6 – DOMAINE DES CHENES / TRANSFERT VOIRIES ET ECLAIRAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et des Réseaux rappelle que la commune peut classer dans son domaine public les voiries des lotissements privés ouvertes à la circulation publique, ainsi que l'éclairage existant dans ce lotissement.

Les parties communes du lotissement « Domaine des Chênes » rentrent dans cette disposition. Monsieur POMMET précise que les services techniques ont vérifiés dans un premier temps la conformité de ces voiries et réseaux à transférer.

Le conseil peut donc délibérer sur le classement final dans le domaine public communal des voiries et éclairage concernés, à savoir les parcelles AN n° 1048 (780 m²), AN n° 1060 (505 m²), AN n° 1066 (12 m²) et AN n° 1072 (21 m²).

Monsieur POMMET rappelle qu'il n'y a pas lieu de lancer une enquête publique dès lors « *que le classement envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des voies concernées* » (article L.141-3 du code de la voirie routière), ce qui est le cas pour le présent dossier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – ACQUISITION TERRAIN POUR ALIGNEMENT RUE DE LA CHAPELLE / DELIBERATION RECTIFICATIVE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 18 novembre 2016 relative au projet d'urbanisation de la parcelle cadastrée AW n° 137 située en bordure de la rue de la Chapelle, par les propriétaires de ce terrain. Le certificat d'urbanisme délivré par la commune concerne le détachement d'un lot de 770 m² en vue de la construction d'une maison d'habitation et précise que la parcelle est concernée par un alignement.

L'acquisition projetée porte sur une surface de 290 m² et non pas de 332 m² comme mentionné dans la délibération précitée.

Par ailleurs, la parcelle à acquérir est cadastrée AM n° 137 et non pas AW.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

8 – SYNDICAT DES EAUX / DESIGNATION D'UN 5^{ème} DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT.

Monsieur POMMET Conseiller spécial expose au Conseil que les statuts du Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) stipulent que toute commune ayant une population légale supérieure à 6.000 habitants doit disposer de cinq délégués au sein de cette structure.

La commune de Tignieu Jameyzieu étant dans ce cas et disposant à ce jour de quatre délégués, Monsieur POMMET demande au Conseil de procéder à la désignation d'un cinquième délégué et de son suppléant.

Une seule liste est déposée, comportant cinq noms de titulaires et cinq suppléants. Monsieur POMMET précise que cette liste comprend un titulaire et son suppléant proposés par le groupe d'opposition.

Les deux groupes représentés au sein du Conseil étant d'accord sur la liste présentée, celle-ci est adoptée, à savoir :

Délégués titulaires : *André PAVIET SALOMON, Gilbert POMMET, Jean-Louis SBAFFE, Stéphane DURAND, Patrick PATICHOUD.*

Délégués suppléants : *Roland MICHALLET, Nicolas GRIS, Christian CAZALY, Hélène MARCHAND, Jean-Yves MAZABRARD.*

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

CULTUREL (Philippe REYNAUD).

- Le Renc' Art Musique 2017 s'est très bien passé. Salle comble à chaque fois.
- Le 18 et 19 novembre prochain spectacles pour enfants.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

- Sondage sur les rythmes scolaires, retour prévu prochainement. Les premières estimations montrent un fort pourcentage pour un retour au 4 jours d'école par semaine.
- Le projet de classe verte pour l'école La Plaine commence à s'organiser.

CHSCT (Gilbert POMMET)

- Pour la première fois le CHSCT s'est réuni en mairie. Le règlement s'est mis en place. De bonnes pistes se dessinent déjà ; notamment la création d'un document unique sur l'évaluation des risques au travail pour chaque service. C'est en préparation. Il y a également le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qu'il va falloir mettre en place.

VOIRIES (Gilbert Pommet)

- Travaux rue du Montay avancent plutôt bien.
- Route de Bourgoin aussi.
- SMND : 521 kg collectés par habitants de déchets ménagers. Une demande d'équipements de bacs à verres semi-enterrés a été faite.
- SIEPC : travaux qui vont commencer chemin de la Chapelle.
- Chemin des tournes : renforcement des conduits d'eau (coût estimatif : 322 000 euros)
- Captage de Chozelle : étude sur la provenance de l'eau

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

- Les PACS vont se faire en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.
- Monsieur le Maire a signé une acquisition de terrain de 70m2. (Marais de la Léchère)
- Visite de la DREAL (ex terrain Chêne) : casse non déclarée.
- 500 caravanes (1500 personnes) à Hières sur Amby. Coût à la communauté de communes : 50 000 euros.
- Demi-journée pôle emploi : problèmes informatiques
- La Maison de Santé est ouverte et sera inaugurée le 20 novembre 2017, à 11h45.
- Prochain conseil communautaire concernant la sortie de Tignieu-Jameyzieu et St Romain de Jalionas aura lieu le 20 novembre 2017.

FIN DES DEBATS : 20 heures 23.